

# SEANCE DU 26 JUIN 2017

~~~~~

**Date de convocation** : 19 Juin 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt six juin à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents** : HILAIRE Christine, JOUVE André, BLANCHOIN Eliane, MASSIBOT Michelle, CHAMPEAU Alain, POURRAZ Mylène, GLAZEWSKI Nathalie, BOUTEILLON Malorie, UBASSY Robert, SANCHEZ DEL VALLE Rafael, MOURIER Patrick, BERGERET Sylvie, CUOQ Virginie, SZABO Jacques, FORD Odile.

**Etaient absents excusés** : DUFFAU Pierre, DAYDE Francis, COLONGIN Michel.

Procuration de DAYDE Francis à GROSSET Jean-Marie et de COLONGIN Michel à SZABO Jacques.

Madame Michelle MASSIBOT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 10 avril 2017 est approuvé après lecture.

## **1) Avenir de la Poste :**

Suite à la présentation faite par les représentants de la Poste, M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Il précise qu'il estime le service postal actuel très dégradé avec des fermetures intempestives trop régulières. Face au constat de la fréquentation qui diminue et à la nécessité de maintenir un service postal sur la commune, il estime raisonnable de basculer en Agence Postale Communale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Poste propose une convention de 9 ans renouvelable une fois avec une qualité de services proposés plus importante et diversifiée dans une agence postale que dans un point relais établi chez le commerçant.

En contrepartie d'une offre de service mieux adaptée, d'une amplitude horaire d'ouverture plus vaste (horaires actuels de la mairie), d'un équipement modernisé et d'une formation de l'agent chargé de la gestion de l'agence postale communale, la Poste propose une indemnisation de 1132 € par mois. Cette indemnisation couvre les charges de personnel de ce service.

Mme Mylène POURRAZ estime que la commune rend service à la Poste qui supprime du personnel. Elle s'inquiète du devenir de la Poste après les 18 années.

M. le Maire informe que certains lui ont reproché de ne pas faire de pétition contre la réduction des horaires de la Poste. Or, à contrario ils rappellent que ces mêmes personnes doivent aussi faire travailler la Poste.

Mme Eliane BLANCHOIN estime qu'il s'agit de rendre un service à la population et qu'il vaut mieux ne pas attendre. En effet, suite aux fermetures les gens vont de moins en moins à la Poste et il est préférable d'anticiper plutôt que d'attendre que la situation se dégrade.

Mme Odile FORD estime que le monde évolue et change, il est préférable de s'adapter.

M. Rafael SANCHEZ DEL VALLE souhaiterait proposer un service digne de ce nom et mieux adapté.

M. Patrice MOURIER s'inquiète de la sécurité du personnel de la commune.

Mme Eliane BLANCHOIN fait remarquer que le service Poste se situera devant le bureau de la Policière municipale.

M. le Maire souhaite connaître l'avis du conseil, et ce, avant qu'il n'y ait plus de client à la Poste.

Mme Sylvie BEREGERET pense que ce service rendu à la population serait le moins mauvais. Elle confirme les résistances de Mme Mylène POURRAZ mais estime que cette situation de « porte close » ne peut plus durer.

M. Jacques SZABO estime la situation grave car la politique de la Poste est d'être la plus rentable et pénalise les bureaux de Poste fonctionnant le moins.

M. le Maire explique que la Poste verserait une indemnité de 1132 € qui couvrirait le demi emploi supplémentaire proposé à Mlle Elodie BUIS qui fait déjà un mi-temps à l'accueil de la mairie.

Mme Odile FORD fait remarquer qu'un emploi à mi-temps est préservé.

M. le Maire donne la parole à Mme Jacinthe GALLICCHIO, secrétaire Générale, pour apporter un retour d'expérience.

Mme Jacinthe GALLICCHIO explique que sur la commune où elle travaillait précédemment une agence postale communale avait été installée. Au niveau de la population, les retours étaient très positifs et la plupart des administrés étaient satisfaits des services. Elle précise que l'avantage aujourd'hui est que l'indemnisation de la Poste est plus importante, qu'elle organise et finance l'installation du bureau et propose un suivi et une meilleure formation. Par ailleurs, l'installation de l'agence en mairie permettra de s'organiser pour les congés et éviter les fermetures.

M. André JOUVE demande si pour l'accessibilité pour les personnes âgées de la mairie est elle appropriée ?

Les aménagements ont été faits pour que le bureau réponde aux normes d'accessibilité.

M. le Maire propose au conseil municipal l'ouverture d'une agence postale communale à la mairie au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, se prononce favorablement pour la transformation du bureau de Poste en Agence Postale Communale avec 16 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Mme Odile FORD rajoute qu'il faudra réfléchir à la localisation de la boîte à lettres de la Poste.

Le parking de la mairie est le lieu qui semblerait le mieux approprié.

## **2) Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan : restitution compétence**

M. le Maire informe que lors de la séance du 6 avril 2017, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la restitution aux Communes de la compétence facultative électrification rurale – éclairage public, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il explique qu'il est inquiet sur le devenir de la Communauté de Communes puisque cette décision risque d'avoir des conséquences financières puisqu'elle implique la perte de subvention de l'Etat.

Les 4 communes, Valréas, Grillon, Visan et Richerenches doivent décider à quel syndicat elles doivent adhérer, celui du Vaucluse ou de la Drôme.

M. le Maire précise que les communes Drômoises ont fait pression pour que cette restitution se fasse car elles ont imaginé à tort que la Drôme finançait cette compétence pour les communes de l'Enclave.

Etant donné qu'aucun élément financier n'a été apporté pour éclairer cette décision, M. le Maire s'est abstenu lors du vote au conseil communautaire.

Mme Sylvie BERGERET demande pourquoi les 4 communes du Vaucluse ne se sont pas entendues pour refuser cette restitution ?

M. le Maire précise que Valréas est majoritaire et favorable à cette restitution.

Le contrat de délégation de service public est signé avec INEO jusqu'en 2020.

M. Jacques SZABO explique que cette compétence a toujours été bien gérée sans baisse de subvention (FACE) et il estime cette décision incompréhensible et injustifiée.

Mme Sylvie BERGERET estime que sans bilan financier elle est contre cette restitution.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de la compétence la plus ancienne de communauté (1992) et confirme que les conséquences de cette restitution n'ont pas été évaluées. Il regrette que cette nouvelle communauté ne cesse de faire des retours en arrière.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité refuse cette restitution.

### **3) Salle Multi activités : Plan de Financement**

La Sous-Préfecture de Carpentras demande que le conseil municipal re-délibère pour approuver le plan de financement validé par ses services. En effet, les demandes de subventions doivent être portées uniquement sur le montant des travaux et pas sur les honoraires, assurance etc..

Par ailleurs, une subvention de l'Etat a été sollicitée dans le cadre du Contrat de Ruralité mené par la Communauté de Communes pour un montant de 60 600 €.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

|                                            |              |
|--------------------------------------------|--------------|
| Montant des travaux H.T. :                 | 404 000,00 € |
| - Etat DETR 2017                           | 141 400,00 € |
| - Etat Réserve Parlementaire               | 10 000,00 €  |
| - Etat Contrat de Ruralité                 | 60 600,00 €  |
| - Conseil Départemental Contractualisation | 63 300,00 €  |
| - part communale                           | 128 700,00 € |

Soit un total de subventions d'un montant de 275 300,00 € (68 %).

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce plan de financement et donne pouvoir au Maire pour solliciter ces subventions.

### **4) Recensement de la Population**

La commune devra effectuer en 2018 le recensement de la population. L'enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. La commune recrutera 4 agents recenseurs. Mme Jacinthe GALLICCHIO est nommée coordonnatrice communale, elle sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement.

## **5) Questions Diverses :**

- Voirie 2017 : La réglementation des appels d'offres a changé et elle permet désormais d'ouvrir les enveloppes avant la commission. Trois entreprises ont répondu mais au dessus de l'estimation. Une négociation a donc été lancée la commission d'appel d'offres se réunira pour la décision finale.

- Logement au dessus de l'Épicerie : le retour des offres est fixé au 17 juillet.

- Fibre optique : la commune de Grillon devrait être desservie en 2020. Une communication sera faite pour sensibiliser les propriétaires à l'élagage des arbres autour des lignes télécoms.

Il sera nécessaire de faire une vérification des adresses de la commune afin d'éviter à terme les problèmes de raccordement à un abonnement fibre. En effet, un raccordement fibre ne sera pas possible si l'adresse n'est pas existante et répertoriée.

- les travaux sur la Départementale seront achevés sous 15 jours.

Mme Christine HILAIRE estime que le terre plein central blanc est dangereux car il ne se distingue pas.

- M. Robert UBASSY fait remarquer que les cyprès du Docteur ESCALIER devraient être élagués.

- M. Alain CHAMPEAU rappelle qu'une équipe Grillonaise a reçu le 1<sup>er</sup> titre départemental, elle a malheureusement perdue en 32<sup>ème</sup> de finale.

- M. Rafael SANCHEZ DEL VALLE explique que la fête de la musique s'est bien déroulée avec beaucoup de monde et des professionnels ravis de la soirée.

- Mme Odile FORD rapporte des réclamations des riverains du « Garrigon » qui trouvent que les camions des poulaillers vont trop vite et sont dangereux.

Elle demande pourquoi l'éclairage public devant chez elle s'éteint à 2 h du matin et demande s'il serait possible que cela s'éteigne avant ? Elle propose de faire comme à Monségur et éteindre l'éclairage public la nuit pour faire des économies.

M. le Maire répond qu'il est surpris qu'il s'éteigne à 2 h car en théorie l'éclairage public doit fonctionner toute la nuit car il s'agit d'un problème de responsabilité et de sécurité sur la voie public.

M. Jacques SZABO informe que les coupures nocturnes génèrent des faibles économies notamment avec des installations en leds.

Mme Odile FORD demande ce qu'il en est concernant le lisier des poulaillers Vernet ?

M. le Maire n'a pas plus d'information.

M. Jacques SZABO trouve que les odeurs sont plus fortes avec la chaleur.

Mme Malorie BOUTEILLON fait remarquer que les odeurs sont plus fortes surtout lorsque ils ouvrent les portes mais elles sont faibles en temps normal.

- M. Jacques SZABO demande s'il est prévu de refaire la route des Plans ?

M. le Maire a bien reçu le mail d'une riveraine mais estime que l'assise de cette route est impeccable, elle ne nécessite qu'une petite révision avec bouchage de trous sur les bas côtés.

M. Jacques SZABO demande plus de sécurité lors des manifestations qui se déroulent au monument aux morts.

M. le Maire rappelle que depuis 1983 toutes les commémorations se sont déroulées sans barrières !

M. Jacques SZABO préconise de barrer la route au niveau de la mairie.

- Mme Eliane BLANCHOIN fait remarquer qu'il n'y a que deux arrosoirs au cimetière, elle propose de fournir quelques bidons de lessive rincés en complément.

Elle remercie les adjoints, les présidents d'association et le Maire qui ont participé au pot d'accueil des nouveaux Grillonnais. Cette rencontre était très agréable et appréciée par les nouveaux arrivants.

- Mme Christine HILAIRE remercie les élus qui ont participé à l'organisation de la foire. La foire a été une réussite, les exposants et commerçants étaient satisfaits et ont salué la bonne organisation. Cependant, elle s'associe à Francis DAYDE pour solliciter des personnes volontaires pour prendre la suite.....

- Mme Christine HILAIRE rappelle les dates des fêtes des écoles : 30 juin pour Minuscules et 7 juillet pour Majuscules.

- Mme Michèle MASSIBOT souligne l'esprit commerçant du restaurant Leader Price qui a ouvert pour accueillir un groupe de chant samedi midi alors qu'il était fermé.

Concernant la foire, elle propose un groupe de batucada de Montélimar pour l'animation de l'année prochaine. Le prix de base est de 945 € mais avec des possibilités de négocier.

- M. le Maire rappelle le feu d'artifice prévu le 13 juillet. Il précise que dorénavant la surveillance par les pompiers est devenue payante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie CUOQ

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET